

## FICHE TECHNIQUE

**ARTICLE**Désignation : **Indal LERASEPT VET 300**Code Bobet : **24090**Unité de vente : **Unité**

Photos non contractuelles

**CARACTERISTIQUES**

LERASEPT® VET 300 est un désinfectant à large spectre fortement concentré pour tout support. Spécialement élaboré pour les locaux, le matériel d'élevage et de transport d'animaux (camions, caisses...).

LERASEPT® VET 300 est composé de tensio-actifs pour mieux adhérer aux surfaces et désinfecter en profondeur. Formulé sans formol, colorant ou sur-odorant.

Bactéricide, levuricide et virucide pour les surfaces propres et sales à basses températures selon EN1656, EN 1657, EN16438, EN14439, EN14675

Bactéricide à 0.3% contre les Salmonelle et Listeria ; Virucide à 0,1 % contre les virus d'Influenza A (H1N1 - Grippe Aviaire) et la Peste Porcine Africaine (PPA ou ASF)

Aspect : Liquide limpide incolore à légèrement jaune

Densité : 1.03 (± 0,02, 20°C). Ne peut pas être retenu comme unique critère de contrôle

Matière active :

Glutaraldéhyde (N° CAS : 111-30-8) à 11% (113 g/litre).

Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (n° CAS 68424-85-1) à 8% (82 g/litre).

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium (n° CAS 7173-51-5) à 3,5% (36 g/litre).

DDM : 24 mois

PH (pur, +/-0.7, 20 °C): 3.6

**DESCRIPTION :**

Désinfectant moussant haut de gamme à large spectre pour l'élevage

- Biocide à large spectre pour tout support, effet pénétrant
- Spécialement conçu pour les désinfection des élevages, installations, équipements ainsi que les véhicules de transport
- Adapté à la désinfection des caisses et chariots vifs en abattoir

**MODE D'EMPLOI :**

Après un pré-lavage et un séchage minutieux, Lerasept ® VET 300 peut être appliqué par des dispositifs de mousse ou de pulvérisation. La surface traitée doit ne doit pas être rincée avant la fin du temps de contact recommandé.

\* Elevages, Matériels de transport, Equipements Bâtiments de culture (serres et abris).

- Application : Surface, canon à mousse ou pulvérisation. Traitement pendant vide sanitaire. Trempage de pièces.
- Dosage : 0.5 à 2%
- Tps contact : > 30 min
- Température : 10°C

\* Elevages, Matériels de transport, Equipements Bâtiments de culture (serres et abris).

- Application : Pédiluve / rotoluve
- Dosage : 2%
- Tps contact : Renouveler la solution tous les 2 à 4 jours.
- Température : 10°C

Pour le TP3, usage en hygiène vétérinaire, le rinçage n'est pas obligatoire, mais dépend de l'usage et des conditions d'applications.

Il est recommandé de rincer les mangeoires et abreuvoirs.

### **UTILISATION / ENTRETIEN :**

Ce produit est compatible avec les inox, PVC, Polyéthylène, Polypropylène, verre, caoutchouc.

Élevages, Matériels de transport, Équipements Bâtiments de culture (serres et abris): Surface, canon à mousse ou pulvérisation. Traitement pendant vide sanitaire. Trempage de pièces.

Élevages, Matériels de transport, Équipements Bâtiments de culture (serres et abris): Pédiluve / rotoluve.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Craint le gel.

### **CONDITIONNEMENT :**

Bidon de 21 kgs

### **SÉCURITÉ :**

Recommandations d'utilisation : Usage strictement réservé aux professionnels. Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.

Fiche de données de sécurité (FDS) sur demande. En cas d'urgence, contactez un centre anti-poison. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé, il doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous la responsabilité du détenteur de ce déchet.

Précaution à prendre pour une manipulation sans danger, matières incompatibles, produits incompatibles : Se reporter aux chapitres 7.1, 7.2 et 8.2 de la fiche de données de sécurité.

### **NORMES :**

Produit biocide en cours d'évaluation selon le Règlement UE n° 528/2012.

Produit biocide enregistré sous SIMMBAD sous le N°67289.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Type de produit (TP) n° :

- 2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- 3 - Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire
- 4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN1656 (2010) - 30 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales

Souches testées : Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.

BACTERICIDIE - 0,3 % TP3

EN1656 (2019) - 30 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Listeria monocytogenes, Salmonella Typhimurium.

BACTERICIDIE - 1 % TP3

EN1656 (2010) - 120 min - 10°C - saleté seuil haut. (10 g/l d'albumine bovine),(10 g/l d'extraits de levure)  
Souches testées : Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN1656 (2010) - 120 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.

BACTERICIDIE - 0,3 % TP3

EN14349 (2013) - 30 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Listeria monocytogenes, Salmonella Typhimurium.

BACTERICIDIE - 0,1 % TP3

EN14349 (2013) - 120 min - 10°C - saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN14349 (2013) - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.

BACTERICIDIE - 0,5 % TP3

EN14349 (2013) - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine,10 g/l d'extraits de levure  
Souches testées : Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.

LEVURICIDIE - 0,25 % TP3

EN1657 - 120 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Candida albicans.

LEVURICIDIE - 0,5 % TP3

EN1657 - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine,10 g/l d'extraits de levure  
Souches testées : Candida albicans.

LEVURICIDIE - 0,25 % TP3

EN16438 - 120 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Candida albicans.

LEVURICIDIE - 0,75 % TP3

EN16438 - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine,10 g/l d'extraits de levure  
Souches testées : Candida albicans.

VIRUCIDIE - 0,5 % TP3

EN14675 - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Virus Influenza A (H1N1), Virus Influenza (H5N2).

VIRUCIDIE - 1 % TP3

EN14675 - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales  
Souches testées : Enterovirus bovin (ECBO).

**VIRUCIDIE - 2 % TP3**

EN14675 - 120 min - 10°C - Saleté seuil haut. 10 g/l d'albumine bovine, 10 g/l d'extraits de levure

Souches testées : Enterovirus bovin (ECBO).

**VIRUCIDIE - 0,1 % TP3**

EN14675 - 30 min - 10°C - Saleté seuil bas. 3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : Peste Porcine Africaine.

**BACTERICIDIE - 0,25 % TP2**

EN13727 - 30 min - 20°C, EN13697 - 30 min - 20°C - Saleté. 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la

viande

Souches testées : Enterococcus hirae, Proteus hauseri, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus.

**LEVURICIDIE - 0,1 % TP2**

EN13624 - 30 min - 20°C - Saleté. 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande

Souches testées : Candida albicans.

**LEVURICIDIE - 0,25 % TP2**

EN13697 - 30 min - 20°C - Saleté. 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande

Souches testées : Candida Albicans.

**BACTERICIDIE - 0,25 % TP4**

EN1276 - 5 Min - 20°C - Propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Listeria monocytogenes, Salmonella

Typhimurium.

**BACTERICIDIE - 0,25 % TP4**

EN13697 - 5 min - 20°C - propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Listeria monocytogenes, Salmonella

Typhimurium.

**LEVURICIDIE - 0,5 % TP4**

EN1650 - 5 Min - 20°C - propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : Candida albicans.

**LEVURICIDIE - 0,25 % TP4**

EN13697 - 5 min - 20°C - Propreté. 0,3 g/l d'albumine bovine

Souches testées : Candida albicans.

Autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.

Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour le nettoyage et la désinfection en industrie agroalimentaire et transformation biologique.